

Créer son emploi en montant une ASBL

L'Associatif financier conseille selon le principe du «do it yourself»

HERMINE BOKHORST

Agir

En Belgique, une personne sur dix travaille dans l'économie sociale. Notre pays compte 100.000 ASBL génératrices d'emplois. «La Clarine» en a créé 9.

Nadia Dupont, 44 ans, n'est pas du genre à baisser les bras. Elle se bat depuis 94 pour «La Clarine», un centre de jour à Fayt-lez-Manage, pour personnes souffrant d'un handicap mental. Cette ASBL est née d'une étude de terrain révélant les grands besoins en la matière surtout dans la province de Hainaut, particulièrement dépourvue de ce genre d'infrastructures. Aujourd'hui, 18 adultes y sont hébergés et 9 personnes — 8 équivalents temps plein — y travaillent : 5 contrats Prime (projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi, il s'agit de travailleurs à part entière payés par le Forem qui lui touche une quote-part de l'employeur), 2 activations d'allocation de chômage, 2 articles 60 (contrat à durée déterminée établi pour un minimum afin que ce dernier puisse travailler le nombre de jours qu'il faut pour retrouver ses droits au chômage). Il est très important de partir d'un projet cohérent, ce que notre conseil d'administration avait élaboré, souligne-t-elle. J'ai commencé comme bénévole en 1994, alors que j'étais au chômage en tant



La Clarine refuse d'être un «refuge pour pauvres petits handicapés» et reste très ouverte au village et aux nombreux visiteurs. Photo René Briey.

qu'éducatrice. L'Onem a accepté que je le fasse parce qu'il voyait que j'étais en train de créer mon propre emploi. MSP nous a prêté un million sans intérêts et les œuvres du Soir nous ont octroyé 900.000 francs pour démarrer. Nous avons trouvé cette ferme qu'une trentaine de bénévoles ont aidé à remettre en état pour accueillir 14 ou 15 personnes. C'est le nombre nécessaire pour être viable. J'ai vraiment fait du porte-à-porte dans les institutions. Et c'était ma tartine que je défendais ! Il fallait que cela fonctionne. Je suis comme cela. J'arrive à bien vendre les choses, à les emballer afin qu'on les achète plus facilement.

«Je défendais ma tartine»

En 1995, le projet démarre vraiment et Nadia Dupont engage du personnel alors qu'elle-même reste bénévole. Elle n'aura son contrat que deux ans plus tard. Son challenge actuel consiste à obtenir un agrément et d'enregistrer enfin des subventions autres que les seules aides à l'emploi — toujours pour des statuts précaires ! Pour gentilliser les caisses, il y a la participation de la personne handicapée, la vente des produits de la ferme, deux bourses aux vêtements et la grande fête des feux de la Saint-Jean, le 23 juin, sponsorisée par les commerçants.

Quand je me bats, je ne lâche pas !

Nadia Dupont évoque avec colère le fait que le ministre de tutelle, le

Wallon Detienne n'a pas pu débloquer 30 millions pour 29 associations regroupées au sein d'un collectif représentant 500 patients et 180 équivalents temps plein de Mouscron à Arlon.

Quand je me bats, je ne lâche pas ! Il faut persévérer, tout en écoutant ce que les gens ont à dire ! Pourtant, je ne suis pas quelqu'un de diplomate...

Pour elle, l'ASBL est une des solutions pour créer de l'emploi. Ce type d'organisation correspond à ma manière de voir le monde. Son organisation est souple. J'ai travaillé à la Province tout un temps et il fallait une autorisation pour déplacer un crayon avec un accord du chef d'en face et du chef de bureau contresigné par le directeur. Ce qui est étrange, c'est que je n'ai pas du tout l'impression que mon emploi s'avère en danger, même si j'ai un statut précaire. A moins d'une catastrophe, nous tiendrons, les ruines sont bonnes !

contacts

La Clarine, 44 rue Dieu d'en bas, 7170 Fayt-lez-Manage. clarine@skynet.be
Associatif financier, 135 avenue Voltaire, 1030 Bruxelles. 02-242.64.30. e-Mail: marc.mathieu@ping.be
www.associatifinancier.be



mode d'emploi

Les principales formalités

❑ Publier aux annexes du Moniteur les statuts et les noms des premiers administrateurs. Et ce pour obtenir une personnalité juridique. Ces administrateurs dirigent et réunissent le conseil d'administration quatre fois l'an. Toute modification de la composition du CA ou des statuts doit également être publiée.

❑ Dépôt annuel de la liste des

membres au greffe du tribunal civil. Trois cinquièmes des membres doivent être belges, des ressortissants de l'Union européenne ou des étrangers régulièrement inscrits en Belgique. Il faut au moins trois membres effectifs, une assemblée générale ordinaire pour approuver des comptes et décider du budget.

❑ Mention sur tout acte et en rou-

tes lettres les mots «association sans but lucratif».

❑ Comptes. On peut les déposer au greffe du tribunal civil. Il est obligatoire de remplir une déclaration fiscale annuelle (impôt des personnes morales ou impôt des sociétés).

H.B.

Un coup de pouce pour le démarrage

Que ce soit pour réaliser un film sur Jésus ou pour gérer une université, l'ASBL est un système qui a la cote. On en compte 100.000 en Belgique et 10 % de la population active y travaille. Elles ne sont pas forcément subventionnées, souligne Marc Mathieu, responsable de l'Associatif financier, une ASBL qui aide à la création d'ASBL. Beaucoup volent de leurs propres ailes sans jamais accepter le moindre franc public. Et certaines gèrent des budgets très importants ! A l'associatif financier, les «clients» sont aidés par le principe du «do it yourself». Nous donnons des conseils très pratiques et concrets : étude de la faisabilité, mise en forme des statuts, recherche de financements, gestion financière...

Cette association a donné un coup de pouce à plus

de 300 ASBL — certaines se créent en huit jours, d'autres en deux ans — et compte 600 groupements affiliés. L'Associatif financier s'est noué un réseau de relations européennes et dispose donc de correspondants dans différents pays. Dans le cadre de la formation permanente, il reçoit des subventions pour son personnel. Les ASBL qui bénéficient de ces services paient 1.000 F de l'heure plus 30 % de frais d'infrastructures. Avec toutes les publications au «Moniteur», une ASBL peut être mise sur pied pour 10.000 F.

Marc Mathieu est un ancien banquier à qui un jour un ami a demandé conseil pour la création d'une ASBL. Et je me suis pris au jeu. J'ai quitté la banque et créé mon propre emploi. Mais j'ai continué à avoir de bons rapports avec la banque qui m'employait en

mettant sur pied les statuts de l'association du personnel par exemple. Ce boulot-ci est très varié, les gens viennent avec des rêves, parfois un peu fous. Mais cela fonctionne. Les échecs, je peux les compter sur les doigts d'une main. Le risque de déconfiture d'une ASBL est moins important que dans le monde industriel.

On peut voir venir. Et essayer un «emploi» durant quelques mois en commençant comme bénévole. Attention ! Si vous êtes chômeur, il s'avère néanmoins impératif de demander l'autorisation du bureau de l'Onem dont vous dépendez avant de vous lancer dans une quelconque activité, même non rémunérée ! La décision d'accepter ou non varie d'un bureau à l'autre.

H.B.

Créer son emploi e

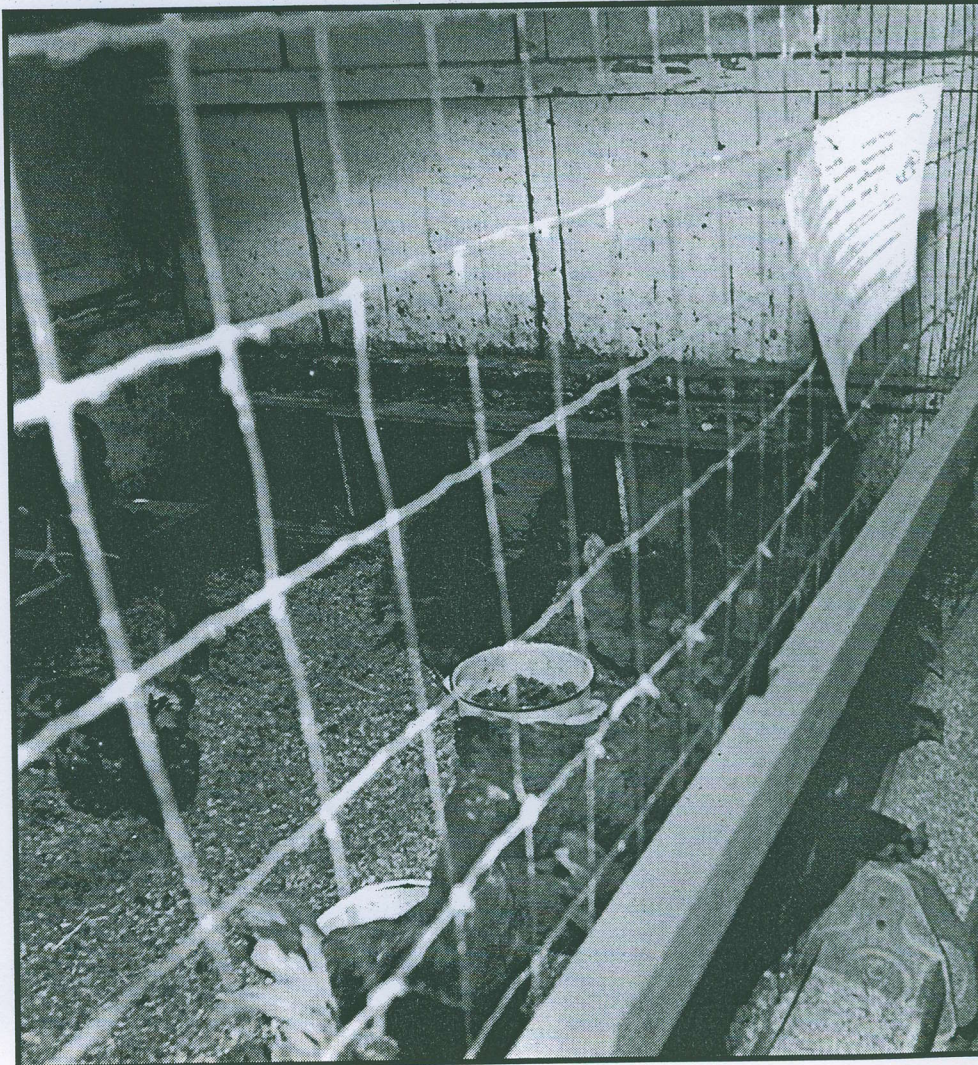
L'Associatif financier conseiller

HERMINE BOKHORST

Agir

En Belgique, une personne sur dix travaille dans l'économie sociale. Notre pays compte 100.000 ASBL génératrices d'emplois. «La Clarine» en a créé 9.

Nadia Dupont, 44 ans, n'est pas du genre à baisser les bras. Elle se bat depuis 94 pour «La Clarine», un centre de jour à Fayt-lez-Manage, pour personnes souffrant d'un handicap mental. Cette ASBL est née d'une étude de terrain révélant les grands besoins en la matière surtout dans la province de Hainaut, particulièrement dépourvue de ce genre d'infrastructures. Aujourd'hui, 18 adultes y sont hébergés et 9 personnes — 8 équivalents temps plein — y travaillent : 5 contrats Prime (projets régionaux d'insertion dans le marché de l'emploi, il s'agit de travailleurs à part entière payés par le Forem qui lui touche une quote-part de l'employeur), 2 activations d'allocation de chômage, 2 articles 60 (contrat à durée déterminée établi pour un minimexé afin que ce dernier puisse travailler le nombre de jours qu'il faut pour retrouver ses droits au chômage). *Il est très important de partir d'un projet cohérent, ce que notre conseil d'administration avait élaboré, souligne-t-elle. J'ai commencé comme bénévole en 1994, alors que j'étais au chômage en tant*



mode d'emploi

Les principales formalités

❑ **Publier** aux annexes du Moniteur les statuts et les noms des premiers administrateurs. Et ce pour obtenir une personnalité juridique. Ces administrateurs dirigent et réunissent le conseil d'administration quatre fois l'an. Toute modification de la composition du CA ou des statuts doit également être publiée.

❑ **Dépôt annuel** de la liste des

membres au greffe du tribunal civil. Trois cinquièmes des membres doivent être belges, des ressortissants de l'Union européenne ou des étrangers régulièrement inscrits en Belgique. Il faut au moins trois membres effectifs, une assemblée générale ordinaire pour approuver des comptes et décider du budget.

❑ **Mention sur tout acte** et en tou-

tes lettres les mots « association sans but lucratif ».

❑ **Comptes.** On peut les déposer au greffe du tribunal civil. Il est obligatoire de remplir une déclaration fiscale annuelle (impôt des personnes morales ou impôt des sociétés). ●

H.B.

Que ce soit pour un système de 100.000 personnes actives y compris les subsidiaires, l'Associatif financier d'ASBL sans jamais taines gères. A l'Associatif le principe de conseils très bilité, mise en cements, ges. Cette assoc

en montant une ASBL

seille selon le principe du « do it yourself »



La Clarine refuse d'être un « refuge pour pauvres petits handicapés » et reste très ouverte au village et aux nombreux visiteurs.
Photo René Breny.

qu'éducatrice. L'Onem a accepté que je le fasse parce qu'il voyait que j'étais en train de créer mon propre emploi. MSF nous a prêté un million sans intérêts et les œuvres du Soir nous ont octroyé 900.000 francs pour démarrer. Nous avons trouvé cette ferme qu'une trentaine de bénévoles ont aidé à remettre en état pour accueillir 14 ou 15 personnes. C'est le nombre nécessaire pour être viable. J'ai vraiment fait du porte-à-porte dans les institutions. Et c'était ma tartine que je défendais ! Il fallait que cela fonctionne. Je suis comme cela. J'arrive à bien vendre les choses, à les emballer afin qu'on les achète plus facilement.

« Je défendais ma tartine »

En 1995, le projet démarre vraiment et Nadia Dupont engage du personnel alors qu'elle-même reste bénévole. Elle n'aura son contrat que deux ans plus tard. Son challenge actuel consiste à obtenir un agrément et d'engranger enfin des subventions autres que les seules aides à l'emploi — toujours pour des statuts précaires ! Pour renflouer les caisses, il y a la participation de la personne handicapée, la vente des produits de la ferme, deux bourses aux vêtements et la grande fête des feux de la Saint-Jean, le 23 juin, sponsorisée par les commerçants.

Quand je me bats, je ne lâche pas !

Nadia Dupont évoque avec colère le fait que le ministre de tutelle, le

Wallon Detienne n'a pas pu débloquer 30 millions pour 29 associations regroupées au sein d'un collectif représentant 500 patients et 180 équivalents temps plein de Mouscron à Arlon.

Quand je me bats, je ne lâche pas ! Il faut persévérer, tout en écoutant ce que les gens ont à dire ! Pourtant, je ne suis pas quelqu'un de diplomate...

Pour elle, l'ASBL est une des solutions pour créer de l'emploi. Ce type d'organisation correspond à ma manière de voir le monde. Son organisation est souple. J'ai travaillé à la Province tout un temps et il fallait une autorisation pour déplacer un crayon avec un accord du chef d'en face et du chef de bureau contresignée par le directeur. Ce qui est étrange, c'est que je n'ai pas du tout l'impression que mon emploi s'avère en danger, même si j'ai un statut précaire. A moins d'une catastrophe, nous tiendrons, les racines sont bonnes ! ●

contacts

La Clarine, 44 rue Dieu d'en bas, 7170 Fayt-lez-Manage.
clarine@skynet.be

Associatif financier, 135 avenue Voltaire, 1030 Bruxelles.
02-242.64.30. e-Mail:
marc.mathieu@ping.be;
www.associatifinancier.be

Un coup de pouce pour le démarrage

Que ce soit pour réaliser un film sur Jésus ou pour gérer une université, l'ASBL est un système qui a la cote. On en compte 100.000 en Belgique et 10 % de la population active y travaille. Elles ne sont pas forcément aidées, souligne Marc Mathieu, responsable de l'associatif financier, une ASBL qui aide à la création d'ASBL. Beaucoup volent de leurs propres ailes et jamais accepter le moindre franc public. Et certaines gèrent des budgets très importants !

Associatif financier, les « clients » sont aidés par le principe du « do it yourself ». Nous donnons des conseils très pratiques et concrets : étude de la faisabilité, mise en forme des statuts, recherche de financements, gestion financière...

Une association a donné un coup de pouce à plus

de 300 ASBL — certaines se créent en huit jours, d'autre en deux ans — et compte 600 groupements affiliés. L'Associatif financier s'est noué un réseau de relations européennes et dispose donc de correspondants dans différents pays. Dans le cadre de la formation permanente, il reçoit des subventions pour son personnel. Les ASBL qui bénéficient de ses services paient 1.000 F de l'heure plus 30 % de frais d'infrastructures. Avec toutes les publications au « Moniteur », une ASBL peut être mise sur pied pour 10.000 F.

Marc Mathieu est un ancien banquier à qui un jour un ami a demandé conseil pour la création d'une ASBL. Et je me suis pris au jeu. J'ai quitté la banque et créé mon propre emploi. Mais j'ai continué à avoir de bons rapports avec la banque qui m'employait en

mettant sur pied les statuts de l'association du personnel par exemple. Ce boulot-ci est très varié, les gens viennent avec des rêves, parfois un peu fous. Mais cela fonctionne. Les échecs, je peux les compter sur les doigts d'une main. Le risque de déconfiture d'une ASBL est moins important que dans le monde industriel.

On peut voir venir. Et essayer un « emploi » durant quelques mois en commençant comme bénévole. Attention ! Si vous êtes chômeur, il s'avère néanmoins impératif de demander l'autorisation du bureau de l'Onem dont vous dépendez avant de vous lancer dans une quelconque activité, même non rémunérée ! La décision d'accepter ou non varie d'un bureau à l'autre. ●